

## Médecin de médecine professionnelle et préventive

POSITION DANS L'ORGANISATION	
<b>Métier</b>	Médecin du travail
<b>Famille</b>	Santé sécurité au travail
<b>Domaines d'activité</b>	Service à la population
<b>Filière</b>	Médico-sociale
<b>Grades possibles</b>	Médecin 1 <sup>ère</sup> classe / Médecin hors classe
<b>Date de création du poste (délibération)</b>	18 février 2011
<b>Responsable hiérarchique</b>	Responsable service médecine

MISSIONS	
<b>Assurer la surveillance médicale des agents</b>  <b>(70 %)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des visites médicales.</li> <li>- Assurer tous les actes ou écrits nécessaires en rapport avec la santé de l'agent</li> </ul>
<b>Conseiller les autorités territoriales, leurs représentants et les agents</b>  <b>(30 %)</b>	<p><u>Conseiller les autorités territoriales, leurs représentants et les agents concernant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services.</li> <li>- L'hygiène générale dans les locaux de services.</li> <li>- L'adaptation des postes, des techniques, des rythmes de travail à la physiologie humaine.</li> <li>- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service et de maladie professionnelle ou à caractère professionnelle.</li> <li>- L'hygiène dans les restaurants administratifs.</li> <li>- L'information sanitaire.</li> <li>- Et tout autre conseil en rapport avec la santé et la sécurité des agents.</li> </ul> <p><u>Les actions sur le milieu professionnel peuvent avoir différentes formes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser la visite des locaux.</li> <li>- Réaliser les études de poste en lien avec les préventeurs s'il y a nécessité.</li> <li>- Participer aux réunions de CHSCT.</li> <li>- Participer à des groupes de travail : cellule de maintien dans l'emploi, etc.</li> <li>- Réaliser des entretiens avec les collectivités : DGS, DGA, DRH, secrétaire général, agents, etc.</li> <li>- Réaliser les documents obligatoires : fiches de risques, rapport annuel, etc.</li> <li>- Réaliser des informations à destination des agents : alcool en lien avec les préventeurs, etc</li> </ul>

COMPETENCES	
<b>Diplôme</b>	Docteur en médecine en D.E.S ou un C.E.S de médecine du travail ou diplôme équivalent.

	<p>Cadre réglementaire, enjeux et évolutions en matière de santé publique Loi 2002-303 du 04/03/02 sur le droit des malades et la qualité du système de santé</p>
<p><b>Connaissance théorique et savoir-faire</b></p>	<p><u>Veiller et évaluer des situations et conditions de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des visites de locaux et étudier les postes</li> <li>- Identifier et analyser les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail</li> <li>- Écouter les agents et analyser les situations</li> <li>- Évaluer l'aptitude au poste de travail</li> <li>- Évaluer les besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique</li> <li>- Orienter vers les structures compétentes</li> <li>- Réaliser une veille juridique et sanitaire</li> <li>- Appréhender l'incidence des évolutions technologiques, organisationnelles sur les conditions de travail</li> <li>- Concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets visant à prévenir ou résoudre des problèmes de santé publique</li> <li>- Formuler des avis pour l'établissement d'un plan de prévention</li> </ul> <p><u>Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter vers les structures compétentes</li> <li>- Évaluer la compatibilité entre le poste de travail et l'état de santé des agents</li> <li>- Concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets visant à prévenir ou résoudre des problèmes de santé publique</li> <li>- Réaliser des visites de locaux</li> <li>- Identifier et analyser les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail</li> <li>- Réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé maladie, de longue durée, ou un accident du travail, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières</li> </ul> <p><u>Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller les élus et les agents sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à la physiologie humaine et les risques liés aux différentes nuisances</li> <li>- Sensibiliser les élus à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service, la qualité de l'air intérieur, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle</li> <li>- Proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents</li> <li>- Travailler en collaboration avec les services RH sur la mobilité, la gestion des carrières et les reclassements des agents</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels de la structure en lien avec les services</li> </ul> <p><u>Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et former tous types de publics en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé</li> </ul>
<b>Savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie</li> <li>- Adaptabilité à tous publics</li> <li>- Pondération et discernement</li> <li>- Disponibilité</li> <li>- Rigueur</li> <li>- Force de proposition</li> </ul>

CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE	
<b>Quotité</b>	Temps non complet
<b>Profil</b>	Itinérant
<b>Champs des relations</b>	<p><u>Internes</u> : Responsable service médecine – psychologue du travail - secrétaires - les autres services du CDG – chargé de communication – les préventeurs Les directeurs de pôle – Les confrères – la comité médical et la commission de réforme.</p> <p><u>Externes</u> : Collectivités territoriales de l'Oise (Elus, DGS, DGA, DRH, Chefs de service, secrétaires de mairie et gestionnaires) Les agents Val solutions- conseil général (via les assistantes sociales) – Les hôpitaux – Les partenaires médicaux et paramédicaux</p>
<b>Modalités d'organisation du travail</b>	Travail en autonomie au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sans encadrement de personnel
<b>Eléments obligatoires liés au poste</b>	Sans NBI
<b>Eléments facultatifs liés au poste</b>	Attribution de RIFSEEP (part fixe IFSE mensuel et part variable CIA annuel).

Une fiche de poste n'implique pas que les attributions mentionnées soient les seules à mettre en œuvre.

D'autres tâches non consignées peuvent être demandées.

Toute modification devra faire l'objet d'une validation du service « Ressources Humaines »

Mise à jour le 08/10/2024